



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC appelle à établir un nouveau pacte pour lutter contre le réchauffement de la planète

(Amsterdam, 17 octobre 2006) – Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, M. Yvo de Boer, estime nécessaire et urgent d’instaurer à long terme un cadre juridique qui apporte les garanties voulues aux marchés du carbone et aux investissements en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Prenant la parole lors de la conférence internationale « Oeuvrer pour que les marchés se mettent au service du climat » qui s’est déroulée à Amsterdam, Pays-Bas, M. de Boer a déclaré que, malgré le vif intérêt porté à la sécurité énergétique et aux sources d’énergie propre dans le monde, l’élimination de la pauvreté et la croissance économique restent les principales préoccupations pour les pays en développement.

« Les moyens financiers qui sont procurés aux pays en développement sont insuffisants pour mettre en place les mesures d’atténuation et d’adaptation qu’exigent la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto » a indiqué le plus haut responsable des questions climatiques au sein de l’ONU.

M. de Boer avait souligné le mois dernier que des investissements verts de 100 milliards de dollars pourraient être injectés chaque année dans le monde en développement si les pays industrialisés réduisaient de 60 à 80 % leurs émissions d’ici le milieu du siècle, en recourant notamment aux mécanismes fondés sur le marché. Il a ajouté, à ce propos :

« Aucune source de financement offerte dans les pays en développement ne présente un tel potentiel. »

Jugeant nécessaire de lancer une nouvelle initiative mondiale contre les changements climatiques, M. de Boer a affirmé qu’un pacte climatique d’autofinancement permettrait d’établir entre le Nord et le Sud les flux financiers dont on a besoin pour lutter efficacement contre le réchauffement de la planète.

« Un développement durable serait ainsi assuré pour l’avenir », a-t-il déclaré. « Mais il faut pour cela qu’un cadre juridique soit mis en place à long terme ».



Par exemple, le mécanisme pour un développement propre relevant du Protocole de Kyoto permet aux pays industrialisés de financer dans les pays en développement des projets de développement durable qui leur valent des crédits d'émission pouvant être échangés.

Plus de 1 200 projets sont déjà en préparation dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, dont le potentiel global de réduction se situe aux environs de 1,4 milliard de tonnes d'ici 2012, soit les émissions produites chaque année par l'Espagne et le Royaume-Uni réunis.

« Ce mécanisme prend très rapidement de l'ampleur, mais sa valeur serait gravement menacée après 2012 si l'on n'adoptait pas des dispositions à long terme pour le marché du carbone. Il importe de conclure sans tarder une entente sur la période qui s'étend au-delà de 2012 pour garantir la poursuite des investissements », a affirmé M. de Boer.

Au cours de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra cette année à Nairobi, du 6 au 17 novembre, les gouvernements continueront à examiner l'action à mener dans le domaine climatique, y compris les engagements des pays industrialisés au titre du Protocole de Kyoto après 2012.

Les Parties chercheront également comment étendre le mécanisme pour un développement propre en renforçant les capacités des pays en développement et comment le rendre plus accessible aux pays les moins avancés, en Afrique notamment.

**Avis aux journalistes:** Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

M. John Hay, Directeur des communications et des médias: tél. : (+49-228) 815-1404;  
portable : (+49-172) 258-6944

M. Alexander Saier, Chargé de l'information : tél. : (+49-228) 815-1509

Mme Carrie Assheuer, Assistante à l'information publique et aux médias : (+49-228) 815-1005

Voir aussi le site <<http://unfccc.int>>